

**LE GOUVERNEMENT DE PIERRE MENDÈS FRANCE,  
L'EMPIRE ET L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
(JUN 1954 -FÉVRIER 1955)**

**Maria Romo-Navarrete**  
(*Université Paris-Sorbonne*)

Deux jours après le décès de l'ancien président du Conseil, Pierre Mendès France, l'Assemblée Nationale ouvre sa séance du 20 octobre 1982 par l'hommage des parlementaires à celui qui fut assis parmi eux, sous trois Républiques, pendant près de vingt-et-un ans<sup>1</sup>.

Jugeant les relations de l'homme d'État et de l'institution, Louis Mermaz qui préside alors l'Assemblée rappelle que les combats politiques de Pierre Mendès France furent menés « dans un dialogue permanent et sous le contrôle de la représentation parlementaire. [...] Pendant les sept mois de son gouvernement, il réalisera un équilibre efficace, mais sans cesse menacé, entre l'action volontaire, la négociation parlementaire et l'explication apportée à l'opinion publique<sup>2</sup> ». La présentation de Mermaz - une rencontre entre la volonté politique du chef du gouvernement et l'expression majoritaire de la Chambre - suppose une certaine maîtrise de la vie parlementaire, une attention portée aux équilibres et l'existence d'épisodes de rapprochement.

Cette vision est contredite par François Mitterrand, président de la République et ancien ministre de l'Intérieur de Mendès France. Le 27 octobre 1982, le président de la République rend aussi hommage à l'ancien président du Conseil, dans la cour d'honneur de l'Assemblée

---

<sup>1</sup> Élu dans l'Eure sous les couleurs du Parti radical et radical-socialiste et plus jeune député de France (il a 25 ans), Pierre Mendès France fait son entrée à la Chambre en 1932, sous la III<sup>e</sup> République. Il est déchu de son siège en 1940. Après la guerre, sous la IV<sup>e</sup> République, il retrouve son siège de l'Eure aux législatives de 1946. Il est réélu en 1951 et 1956, et conserve son siège jusqu'en 1958. L'avènement de la république gaullienne qu'il combat, et son échec aux élections de 1959 l'éloignent durablement du Parlement. Il y revient pourtant en 1967, élu cette fois dans l'Isère. Son mandat ne dure que quelques mois, la Chambre est emportée par la dissolution de 1968. Il est battu aux législatives suivantes.

<sup>2</sup> Allocution de L. Mermaz, séance du 20 octobre 1982, *Hommage à Pierre Mendès France*, Club Socialiste du Livre, 1982.

Nationale : « Cet homme qui fut brièvement mais pleinement homme de gouvernement avait pour le Parlement un respect qui ne fut pas, il faut le dire, payé de retour<sup>1</sup> ». Bien plus tard, interviewé par Jean Daniel, François Mitterrand soutient que « Pierre Mendès France connaissait assez peu le personnel politique. [...] Il dédaignait les équilibres, il cherchait des hommes ». Et encore : « Bien qu'il fût parlementaire depuis 1936 (*sic*), il avait une certaine méconnaissance des hommes<sup>2</sup>, [...] ». Il rejoint ainsi un certain nombre d'idées simples, reprises dans maints témoignages et publications, constitutives aussi du mythe dressé autour de la figure de Mendès France, se répondent comme un syllogisme : Pierre Mendès France souhaitait faire œuvre de décolonisation ; il voulait gouverner au-dessus des partis et ne pratiquait pas l'arithmétique parlementaire ; le Parlement n'était pas prêt pour une politique de décolonisation ; la Chambre a abattu le cabinet Mendès France justement sur sa politique de décolonisation.

Nous avons entrepris, dans une recherche qui englobait une période plus vaste<sup>3</sup>, de tenter de démontrer le poids d'égarements et d'illusions que ces idées contenaient, tout en occultant l'œuvre politique réelle laissée par Pierre Mendès France. Nous nous proposons dans ce présent travail, de revenir plus particulièrement sur quelques-unes des questions coloniales traitées par son gouvernement<sup>4</sup>, sous l'angle précis du dialogue mené avec l'Assemblée Nationale.

## **I. L'Indochine : les priorités des uns et des autres convergent vers une liquidation**

Le traitement de la crise indochinoise illustre la rencontre entre un programme de gouvernement et les priorités de la Chambre<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Allocution de François Mitterrand, 27 octobre 1982, *Hommage à Pierre Mendès France*, *op. cit.*

<sup>2</sup> Voir Jean Lacouture, *Le Citoyen Mendès France*, Le Seuil, 1992, p. 13 et p. 25.

<sup>3</sup> *Pierre Mendès France, de l'héritage colonial à la marche vers le progrès (1928-1982)*, thèse de doctorat (nouveau régime), Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), sous la direction du professeur Jacques Frémeaux, septembre 2006, 4 vol.

<sup>4</sup> Pierre Mendès France a été investi par l'Assemblée Nationale le 18 juin 1954 sur la question de l'Indochine et la confiance lui a été retirée le 5 février 1955, dans le cadre d'un débat sur la politique menée en Afrique du Nord.

<sup>5</sup> Pour des raisons d'allègement de l'exposé, l'auteur de ces lignes se permet d'assimiler « la Chambre » à l'expression de sa majorité.

D'ailleurs, le rapprochement n'intervient pas dans le temps du gouvernement : il s'est déjà produit en amont et le choix du député Mendès France pour succéder à Laniel n'en est que la concrétisation.

Jusqu'en 1950, il n'avait encore jamais abordé l'Indochine. Subitement, suite aux désastres de Cao Bang (3-8 octobre) et de Lang Son (18 octobre), il intervient à la tribune. Il porte le débat sur le redressement national et l'indépendance, car l'aide américaine finance certes une part croissante de la guerre menée par le corps expéditionnaire français, mais assujettit proportionnellement la politique française à celle de ses généreux mécènes. Ainsi naît la figure de *Cassandre*, prédisant les pires maux aux gouvernements français qui s'entêtent à poursuivre la guerre en Indochine. Ses appels à la négociation sont longtemps entendus comme des appels à la renonciation, et rejetés avec force. Pourtant, avant 1954, progressivement, dans quatre interventions, il présente aux députés une analyse critique de la politique menée en Indochine :

- Le 19 octobre 1950, il pose la question de « la continuation de la lutte en Indochine ». Il choque, suscite un intérêt, mais ne convainc pas.

- Le 22 novembre, il participe à la discussion d'interpellation sur l'Indochine. Il expose cette fois une série de propositions : l'arrêt des combats, un règlement politique par le biais d'élections dans tout le pays, le retour du corps expéditionnaire, et (comme il pressent la victoire du Vietminh par les urnes) un statut protégé pour les Français demeurant en Indochine. Passer du combat à la négociation, c'est un aveu d'impuissance que les élus ne sont pas disposés à endosser.

- Le 27 décembre, lors de la discussion sur le vote du budget militaire pour l'année 1951, l'économiste dénonce le mécanisme de faillite dans lequel la guerre lointaine menée en Asie entraîne les comptes de la nation. Il fustige les dépenses « improductives », au premier rang desquelles il place « les crédits militaires ». Il en conclut : les besoins sont en France métropolitaine, et c'est là que l'effort doit rester concentré. C'est Clemenceau réfutant, soixante-cinq ans plus tôt, la doctrine ferryste : la politique coloniale, c'est la dilapidation de la richesse nationale et le poids énorme des coûts humains et financiers de la conquête. Or, le corps expéditionnaire français vient d'essuyer ses premiers revers importants, le temps n'est pas à limiter les crédits militaires...

- Le 28 mai 1953, à la suite de la chute du cabinet Mayer, Vincent Auriol appelle Mendès France. Ce dernier prononce son

premier discours d'investiture le 3 juin 1953<sup>1</sup>. Il se montre attentif à deux points : ne pas être accusé d'abandonner le corps expéditionnaire au profit de la négociation, insister sur la protection des Vietnamiens « amis ». Vincent Auriol écrit ce même jour dans son journal : « Mendès France vient de lire sa déclaration à la tribune. Elle est remarquable. C'est un beau souffle humain et à la fin, vraiment émouvante. C'est un gars. » Toutefois, le député échoue. Mais ses 301 votes favorables l'encouragent à poursuivre sur la même voie.

Il faut le drame de Dien Bien Phu (7 mai) pour que l'opinion publique française se réveille, réclamant l'arrêt des combats, exigeant le retour de ceux qui ont survécu aux rizières, à la jungle et surtout, au Vietminh. Le Parlement est alors prêt pour un changement de cap. La discussion parlementaire est retardée jusqu'au 9 juin. Un mois s'est écoulé pendant lequel l'opposition s'est déchaînée dans la presse. Dans l'hémicycle, on attend l'intervention du député de l'Eure. L'attaque est implacable, avec la forme et les accents d'un réquisitoire de Haute Cour. À l'issue du débat, le 12 juin, l'Assemblée Nationale poursuivant la logique de son divorce progressif avec le Gouvernement en place, pressée d'en finir par Mendès France, désavoue Laniel et Bidault par 393 voix contre 306<sup>2</sup>. Le président de la République écourte la crise de succession et appelle Pierre Mendès France le 13 juin.

La seconde déclaration d'investiture que prononce Pierre Mendès France est concise : « Mesdames, Messieurs, je vous offre un contrat<sup>3</sup> ». Le volet indochinois du *contrat* comporte trois points : la négociation engagée à Genève sera poursuivie avec pour objectif une « conclusion honorable » ; toutes les mesures militaires seront prises afin de préparer le corps expéditionnaire à toute éventualité ; enfin, sa proposition est assortie d'une contrainte originale, un délai de quatre semaines pour consacrer un accord ou la démission de son équipe. C'est ce que l'on appelle communément « le pari » de Pierre Mendès France. Une fois réglée la question des voix communistes<sup>4</sup>, Pierre

---

<sup>1</sup> Discours d'investiture, 3 juin 1953, *Œuvres Complètes*, Gallimard, 1984-1990, t. II, p. 431-460.

<sup>2</sup> *J.O.R.F., A.N., D.P.*, séance du 12 juin 1954, p. 2988-2989.

<sup>3</sup> Déclaration d'investiture et interpellations, 17 juin 1954, *O.C., op. cit.*, t. III, p. 50-69.

<sup>4</sup> Le sujet a été traité par Alain Ruscio, dans sa thèse d'État, *Les Communistes français et la guerre d'Indochine, 1944-1954*, soutenue à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 1984, publiée sous le même titre en 1985 aux éditions *L'Harmattan*. Mendès France fait appel à « une majorité constituée par des hommes

Mendès France est investi le 18 juin 1954, par 419 voix. Il a bénéficié du soutien des socialistes, des radicaux et des républicains sociaux et de l'abstention des républicains populaires.

Reposant sur de larges assises, le Gouvernement négocie à Genève pendant tout un mois, au terme duquel le cessez-le-feu des belligérants est obtenu à l'aube du 21 juillet. Les accords signés à Genève sont présentés à l'Assemblée Nationale le 23 juillet 1954. Une très importante majorité approuve les textes (462 voix contre 13, et 134 abstentions). Dans les mois qui suivent, quels que soient les griefs que l'on pourra exprimer contre la politique indochinoise du Gouvernement, celui-ci rappellera systématiquement la caution accordée par ce vote massif.

D'ailleurs, l'Indochine est quasiment absente de la relation Gouvernement-Parlement par la suite. Et si le repli du corps expéditionnaire est parfois évoqué avec amertume, les faits intervenus en Afrique du Nord, qui commandent l'envoi rapide de troupes, donnent plutôt raison au Gouvernement qui dispose ainsi de bataillons aguerris en Indochine<sup>1</sup>.

## **II. La Tunisie : une politique libérale mi-soutenue mi-imposée...**

L'affaire tunisienne présente tous les aspects d'une politique régulièrement approuvée par la Chambre durant le temps de Gouvernement de Pierre Mendès France mais dont l'aspect « libéral »

---

qui n'ont jamais directement ou indirectement épousé la cause de ceux qui nous combattent ». En termes clairs, il ne veut pas dépendre des voix communistes alors qu'il va devoir négocier avec des représentants du communisme. Or, le député communiste, François Billoux, vient annoncer le ralliement du parti à sa candidature. Que le PCF le soutienne à cause de la pression de la base communiste, ou parce que le Parti croit entrevoir une chance de paix à laquelle il lui faut s'associer, peu importe, le vote communiste a un sens positif mais handicape Mendès France vis-à-vis des autres groupes parlementaires. Il trouve une parade : par le rappel du complot perse contre « Périclès » (plus vraisemblablement Thémistocle), il réussit non seulement à se poser comme victime, mais également comme recours. Sa manœuvre lui réussit parfaitement. Les communistes enregistrent l'affront, mais maintiennent leur vote.

<sup>1</sup> Dès les premiers retours, une partie des troupes est directement ramenée au Maghreb, sans même passer par la métropole. Ainsi, lors de son intervention du 20 décembre 1954 à la Chambre, le chef du Gouvernement annonce : « Dès maintenant, trois régiments de tirailleurs et de légion et trois tabors rentrent d'Indochine. C'est un point sérieux pour assurer la sécurité de la France en Afrique du Nord » *O.C., op. cit., t. III, p. 562-598.*

a été entièrement porté au crédit du chef du Gouvernement sans que soient rappelés les votes positifs qui ont permis que cette politique se développe sur près de sept mois.

En 1954, les Français de Tunisie sont défendus par deux sénateurs, Antoine Colonna et Gabriel Puaux. L'Assemblée Nationale ne compte aucun représentant pour la Tunisie mais de sérieux alliés de la colonie : d'abord, des élus non-musulmans d'Algérie (Roger de Saivre, François Quilici, Maurice Paternot, René Mayer...), mais aussi d'autres tribuns, élus de métropole, comme le radical Léon Martinaud-Déplat (garde des Sceaux de janvier 1952 à mars 1953, puis ministre de l'Intérieur dans le cabinet Laniel<sup>1</sup>). Dans la semaine des accords de Genève se crée précipitamment un groupe interparlementaire « France-Tunisie » dirigé par Jean Médecin (apparenté radical), Johannès Dupraz (MRP) et Michel Debré (RPF). Il se propose, à l'égal d'autres groupes informels, de mobiliser le Parlement dans la défense de la colonie française de Tunisie.

Pierre Mendès France a exposé son projet pour la Tunisie une première fois en juin 1953 : « En ce qui concerne plus particulièrement la Tunisie, les derniers gouvernements ont annoncé leur intention de lui permettre de s'acheminer rapidement vers ce qu'on a appelé la "souveraineté interne". Pour définir les modalités de ce régime, les moyens d'exécution et les mesures de transition, une loyale conversation doit s'instaurer<sup>2</sup> ». Il se présentait alors comme résolument critique, mais en continuateur fidèle, strictement légaliste. En juin 1954, il revient sur la Tunisie dans son article « Esquisse d'une politique de l'Union française<sup>3</sup> ». Il maintient l'objectif final d'une « autonomie interne » et ajoute une dimension : des conventions, véritables barrières institutionnelles délimitant une sorte de *réserve juridique* pour les Français de Tunisie, protégés à leur tour,

---

<sup>1</sup> Au sujet de Martinaud-Déplat, le socialiste Édouard Depreux disait : « (Il) représentait exactement le contraire de Mendès France : le colonialisme, la défense des intérêts privés, le conservatisme social ». Charles-André Julien, *L'Afrique du Nord en marche. Nationalismes musulmans et souveraineté française*, Julliard, 1952, p. 42.

<sup>2</sup> Discours d'investiture, 3 juin 1953, *O. C., op. cit.*, t. II, p. 440. Mendès France fait allusion au MRP et aux quatre propositions pour la Tunisie, votées lors du congrès annuel de mai 1953 : la libre adhésion de la Tunisie à l'Union française ; le vœu que les réformes conduisent la Tunisie à son autonomie interne (souligné par nous) ; la création d'un conseil législatif tunisien ; la substitution aux traités et conventions du Protectorat d'un acte d'association.

<sup>3</sup> « Esquisse d'une politique de l'Union française », article dans *La Revue politique et parlementaire*, 5 juin 1954, *O. C., op. cit.*, t. II, p. 527.

après avoir appartenu au groupe des protecteurs. Enfin, son discours d'investiture du 17 juin reprend, à propos des deux protectorats : « Nous leur avons promis de les mettre en état de gérer elles-mêmes leurs propres affaires. Nous tiendrons cette promesse et nous sommes prêts dans cette perspective à reprendre des dialogues, malheureusement interrompus<sup>1</sup> ». Il peut donc considérer que le vote qui le propulse à la tête du gouvernement vaut également approbation de ce projet. Cela dit, les modalités d'application n'ont guère été abordées...

Néanmoins, Mendès France s'appuie sur le vote qui entérine les accords de Genève et qui reconduit le gouvernement pour lancer l'*opération de Carthage* sans retourner devant le Parlement. Il arrache difficilement le 30 juillet l'accord de ses ministres au cours d'un Conseil houleux et, le lendemain, s'envole pour la Tunisie. Dans le palais du Bey, il annonce la reconnaissance par la France de l'autonomie interne de la Tunisie, qui sera effective à partir de la signature de nouveaux accords entre les deux pays.

Une cascade d'interpellations s'abat sur la Chambre. Mais la discussion ouverte le 10 août a pour seul objet la fixation de la date du débat. Les députés, frustrés par cet ordre du jour, le débordent très vite et en viennent à discuter du fond. Malgré la virulence des déclarations, il faut noter que les plus critiques (2 Indépendants, 2 Paysans, 2 gaullistes et 1 MRP) représentent soit les votes majoritairement opposés à l'investiture du 17 juin 1954 (comme les Indépendants Paysans), soit l'essentiel des abstentions. En matière de majorité, la base du président du Conseil n'est pas excessivement entamée par la déclaration de Carthage. Quand Mendès France demande que le vote sur le renvoi du débat au 27 août, « ait le sens de la confiance dans la politique qui a été menée et qui, (...) sera poursuivie par le Gouvernement en Afrique du Nord », il obtient 397 voix contre 114 et 90 abstentions<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Déclaration d'investiture, 17 juin 1954, *O. C., op. cit.*, t. III, p. 55 et suiv.

<sup>2</sup> Par rapport au vote d'investiture, il a perdu 17 Républicains indépendants (et a converti les anciens votes partagés entre « contre » et « abstention » en 32 voix « contre ») ; le groupe Paysan lui a retiré 9 voix (Jules Vallo a mis l'accent sur l'abandon des compatriotes de Tunisie) ; les Indépendants paysans, 13 voix ; les Républicains sociaux, malgré les efforts de Christian Fouchet et les garanties apportées par le Président, 13 voix ; enfin, les gaullistes dissidents, 5 voix. Par ailleurs est posée la question de l'impact de l'intervention de Léon Martinaud-Déplat dans les rangs des radicaux eux-mêmes. Le jour suivant le débat, c'est-à-dire le 11 août, la discussion bat son plein chez les radicaux tunisiens terriblement partagés.

Lors du débat des 26 et 27 août, il n'est plus question de manœuvrer pour écarter le débat<sup>1</sup>. Les députés attendent des précisions sur les futures relations franco-tunisiennes. Le Président intervient pendant la seconde journée et brosse un tableau très idéalisé de l'affaire tunisienne : situation clarifiée, satisfaction très générale, apaisement presque complet, climat de confiance mutuelle. Il conclut : « Je n'entends pas insister plus longuement sur le problème tunisien. » et demande à nouveau l'approbation de sa politique tunisienne. Il l'obtient ! Par 419 voix contre 112 (77 abstentions). Ont notamment voté *pour* : tous les socialistes, les radicaux, quelques Républicains populaires comme Fonlup-Espéaber, Robert Schuman et Coste-Floret, quelques gaullistes comme Chaban-Delmas, Fouques-Duparc, le général Koenig, Soustelle ; des modérés comme Blachette, Pantaloni, Patenot, Temple.

Donc, à deux reprises, après le discours de Carthage, la Chambre a donné son aval au projet d'autonomie tunisienne. Bien entendu, l'interprétation de ces deux votes, comme de tous ceux intervenus depuis juin 1954, n'aurait aucun sens sans la prise en compte du débat sur la CED fixé au 30 août et de l'intérêt de certains groupes parlementaires de soutenir, au moins jusque-là, le gouvernement qui pose enfin la question européenne au Parlement. Après la tempête provoquée par le rejet de la CED, les solidarités sont revues et corrigées. Malgré l'effritement de la majorité, la politique tunisienne franchit encore le cap de deux débats sur l'Afrique du Nord, le 12 novembre (renvoi à la suite par 312 voix contre 272), puis le 10 décembre (294 voix contre 265). Enfin, entre le 2 et le 5 février 1955, se déroule le débat qui entraîne la chute du cabinet Mendès France. Les explications de vote ne divulguent pas les sourds règlements de comptes sur la question européenne et les condamnations officielles englobent toute la politique nord-africaine. Sur la Tunisie, précisément, ceux qui n'ont pas condamné la nouvelle politique dès l'origine (le 10 août) reprochent surtout au chef du gouvernement de n'avoir pas fait aboutir les négociations.

---

<sup>1</sup> Entretemps, un nouveau gouvernement tunisien de négociation a été formé autour de Tahar Ben Ammar. Ce cabinet comprend 4 ministres nationalistes. La négociation des conventions doit débuter début septembre.



### III. Les Établissements français de l'Inde : le débat escamoté

D'autres problèmes coloniaux ont été gérés par le cabinet Mendès France, ni avec ni contre la Chambre, mais en neutralisant son pouvoir de blocage. C'est, entre autres, le cas de la cession des Établissements français de l'Inde. La perte échelonnée des 5 petits territoires par la France est en marche dès l'indépendance de l'Union indienne en 1947<sup>1</sup>. En mai 1949, l'Assemblée française est forcée d'accepter le principe du référendum pour Chandernagor (déjà perdu depuis un an), puis, en avril 1950, pour les 4 autres comptoirs. Mais, au même moment, le processus de *merger* (rattachement) par consultation s'interrompt brutalement. Les deux États figent leurs positions, tout en manœuvrant pour s'allier les populations locales. Quatre ans plus tard, à l'installation du cabinet Mendès France, la situation sur place exige des décisions<sup>2</sup> : Yanaon est tombé, Mahé est investi, Karikal vacille et Pondichéry ne résistera pas plus longtemps. Le 6 juillet 1954, le Gouvernement décide de rouvrir la négociation avec Nehru. Derrière le paravent de la conférence de Genève, les deux diplomaties discutent discrètement pendant un mois exactement et aboutissent à un accord le 7 août. La France accepte l'abandon des Comptoirs, mais le Quai d'Orsay a trouvé deux stratagèmes pour diluer les responsabilités : en premier, on a dissocié la cession *de facto* (qui reconnaît sur le terrain l'administration indienne) de la cession *de jure* (qu'il appartiendra à d'autres, plus tard, d'entériner) ; en second, pour contourner la Constitution<sup>3</sup> tout en évitant le référendum<sup>4</sup>, on

---

<sup>1</sup> Sur ce dossier, la référence demeure l'ouvrage de Jacques Weber, *Pondichéry et les comptoirs de l'Inde après Dupleix. La démocratie au pays des castes*, Denoël, 1996, 447 p.

<sup>2</sup> « Les incidents de frontière se multiplient, des agitateurs entretiennent une atmosphère troublée. Deux pêcheurs, ressortissants français, sont tués par des douaniers indiens dans les eaux françaises de Pondichéry. Le Gouvernement indien appuie les "mouvements de libération", le drapeau indien flotte sur les communes déjà "libérées" et la circulation est libre entre ces territoires et le territoire indien. La presse indienne mène une campagne violente contre la France. Il apparaît ainsi que le Gouvernement de l'Inde entend créer un état de fait qui lui permette d'obtenir de la Conférence de Paris le transfert pur et simple des territoires à l'Inde. » *L'Année politique, 1954*, p. 229.

<sup>3</sup> Le paragraphe 2 de l'article 27 de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République exige le consentement préalable des populations intéressées avant toute cession de territoire.

<sup>4</sup> L'Union indienne avait catégoriquement rejeté ce mode de consultation des populations des Établissements français pour éviter que le principe ne soit ensuite exigé par les autres États intégrés à l'Union, dont le Cachemire, par exemple.

s'est entendu pour que soient uniquement consultés les élus locaux des Établissements, largement acquis au *merger*.

Cependant, Paris demande à New Delhi que l'accord soit occulté jusqu'à septembre au moins : « [...] le Gouvernement français doit tenir compte des susceptibilités du Parlement dans cette affaire », « [...] les réactions parlementaires seraient ici immédiates et violentes<sup>1</sup> ». Ainsi, le 10 août, alors que l'accord est déjà établi, Robert Buron, ministre de l'Outre-mer, informe les députés d'une future discussion avec les Indiens<sup>2</sup> et, liant la question indienne au débat à intervenir sur l'Afrique du Nord, il propose d'en reparler le 27 août ; le 21 août, de Bruxelles, Pierre Mendès France annonce l'ouverture d'une conférence franco-indienne à New Delhi ; le 25 août, le Pandit Nehru confirme devant son propre Congrès que la conférence a débuté la veille dans sa capitale ; le 27 août, le Gouvernement français obtient de la Chambre l'encouragement à poursuivre une négociation factice, puisque déjà achevée<sup>3</sup>.

Ainsi, la conférence de New Delhi se concentre sur les modalités pratiques de transfert des pouvoirs et de statut des populations. Un texte commun est prêt fin septembre. Encore une fois, la crainte de réactions parlementaires françaises fait reporter l'annonce jusqu'au 11 octobre<sup>4</sup>. Le congrès de l'Assemblée représentative des Établissements est réuni à Kijéour le 18 octobre et, comme prévu, il entérine le protocole du 11 octobre. La cession *de facto* se fera le 1<sup>er</sup> novembre 1954.

L'ensemble du traitement de l'affaire a revêtu les apparences d'un processus acceptable (à la fois négociation ardue et consultation des populations). L'Assemblée Nationale n'a été que vaguement consultée et, notons-le encore une fois, trois jours avant le vote sur la CED. L'approbation obtenue le 27 août est un modèle de « manipulation parlementaire » : les députés ignorent le stade réel de la discussion bilatérale, les négociations sont encouragées sans que le but final ait été déterminé précisément ; le vote n'entraîne aucune contrainte ; les termes de *cession* ou *abandon*, la distinction entre *de facto* et *de jure*,

---

<sup>1</sup> Télégrammes des 9-10 et 13-14 août 1954, *Documents diplomatiques français, 1954*, p. 108-109.

<sup>2</sup> Début août, trois interpellations ont été déposées sur le bureau de l'Assemblée nationale : MM. Dronne (URAS), Silvandre (SFIO) et Raingeard (ARS). *J.O.R.F., A.N., D.P.*, 2<sup>e</sup> séance du 10 août 1954, p. 4032-4037.

<sup>3</sup> Par 372 voix contre 213, et 24 abstentions.

<sup>4</sup> Texte du communiqué sur les négociations franco-indiennes, 11 octobre 1954, Institut P. Mendès France (DPMF-Inde-1).

le statut exact des territoires rattachés à l'Inde, ... rien ne figure dans l'ordre du jour ; enfin, le plus important, le mode de consultation par la représentation locale est entériné. L'accusation de non-respect de la Constitution se heurtera désormais à la légitimité accordée par ce vote.

#### IV. L'Algérie : le *lobby* colonial rallie toutes les oppositions

Le programme de gouvernement pour l'Algérie entraîne par contre un affrontement entre le cabinet Mendès France et une partie de la Chambre et qui aboutit à l'échec du premier.

L'aspect le plus extraordinaire dans cet épisode est certainement que le projet « libéral » du gouvernement se limite au respect d'un texte approuvé par l'Assemblée Nationale elle-même. François Mitterrand, ministre de l'Intérieur du cabinet Mendès France et donc en charge des départements algériens, accepte la difficile mission de mettre fin à une aberration qui dure depuis presque sept ans : la non-application du « nouveau » statut organique de l'Algérie voté le 20 septembre 1947. Ce texte, alliant des mesures *assimilationnistes* (comme l'égalité des musulmans et non-musulmans dans l'accès à la fonction publique) à des mesures *associationnistes* (comme le maintien du vote par collèges séparés), une fois pleinement appliqué, devrait représenter une avancée importante vers un but, plus ou moins bien défini par Mendès France et Mitterrand, qu'on appellera ensuite l'*intégration* de l'Algérie à la France<sup>1</sup>. Mais, le cabinet Mendès France n'en fait pas une priorité : l'Algérie ne figure dans la déclaration d'investiture qu'à propos des troubles chez ses voisins marocain et tunisien.

Quatre mois après l'investiture, le 19 octobre 1954, le ministre de l'Intérieur présente devant l'Assemblée algérienne les orientations

---

<sup>1</sup> Évitions les anachronismes et les relectures : aucun membre du gouvernement investi en juin 1954 ne s'interroge à aucun moment sur la légitimité du rattachement de l'Algérie à la France ; même chose pour la pérennité de la présence française en Algérie : pendant l'été, le cabinet de l'Intérieur a quelques doutes sur le calme apparent de l'opinion algérienne mais sans plus. Par ailleurs, il semblerait que le projet dit d'*intégration* résulte de la rencontre, en janvier 1955, du projet libéral du gouvernement avec les revendications d'une délégation de cinq élus de l'Assemblée algérienne représentant le second collège. Dans la motion votée par ce groupe et communiquée aux responsables de l'Algérie, dont Soustelle (qui vient d'être nommé gouverneur général de l'Algérie en remplacement de Roger Léonard), le terme y est parfaitement synonyme d'« assimilation ». Par la suite, Soustelle se fait le chantre de l'*intégration*, mais n'en revendique pas la paternité.

du ministère. Pour le premier collège de cette assemblée territoriale, ainsi que pour une frange de l'opinion parlementaire arc-boutée sur les prérogatives coloniales (des élus non-musulmans d'Algérie et des alliés dans divers groupes), l'annonce de toute réforme, aussi minime soit-elle, équivaut à une déclaration de guerre. Or, il est important de noter que la majorité des députés n'est pas opposée à un certain progrès. Concernant le fonctionnement de la représentation locale en Algérie, la Chambre rappelle que celui-ci doit à terme se rapprocher de la métropole, et incite l'Algérie à engager certaines réformes. Ainsi, le 20 mai 1954, l'Assemblée Nationale s'est prononcée en faveur de la parité au sein des conseils généraux entre les représentations des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> collèges (par 610 voix contre 6 !). Le texte est passé au début de juillet devant le Conseil de la République, pour revenir à l'Assemblée Nationale qui, le 31 août, a refusé les modifications restrictives suggérées par le Conseil. Ainsi, proposée sous le cabinet Laniel, c'est sous le cabinet Mendès France que la loi est promulguée, le 11 septembre 1954. Fort de ce constat, Mitterrand peut raisonnablement envisager une réforme échelonnée des communes algériennes et de leur représentation, mais préparer aussi plus radicalement une refonte de l'administration de l'Algérie.

Cependant, après l'annonce de Mitterrand, deux événements viennent modifier les perspectives d'une entente avec les députés sur une réforme algérienne : les accords de Paris du 23 octobre 1954<sup>1</sup> et les attentats sur le sol algérien dans la nuit du 1<sup>er</sup> novembre 1954. Les premiers fournissent les effectifs : une partie de la Chambre bascule dans l'opposition au gouvernement Mendès France (dont 90 communistes et 70 MRP). Les seconds fournissent le mobile : désormais, le projet réformiste du gouvernement peut être dénoncé comme une prime au terrorisme. La majorité du gouvernement s'effrite sérieusement, mais la Chambre salue la réaction énergique du chef du Gouvernement qui vient rassurer les députés le 12 novembre :

« Des forces de sécurité supplémentaires et des renforts militaires ont été immédiatement envoyés sur place dans les heures mêmes qui ont suivi les premiers attentats ; d'autres sont acheminés en ce moment ; d'autres viendront encore, et autant

---

<sup>1</sup> Ils donnent naissance à une Union de l'Europe Occidentale dans laquelle la RFA jouit de sa pleine souveraineté et intègre l'OTAN.

qu'il en faudra et même plus, car j'aime mieux regrouper trop de forces contre des désordres que pas assez<sup>1</sup>».

Le train de réformes de Mitterrand est présenté lors du Conseil des ministres du 5 janvier 1955. Le même jour, espérant atténuer les critiques à la droite de l'hémicycle et s'assurer le soutien des gaullistes, le gouvernement nomme Jacques Soustelle à la tête de l'Algérie. Peine perdue : la chute du gouvernement est programmée par l'opposition et portée au passif de sa politique nord-africaine. Au cours du débat qui se termine le 5 février 1955, Pierre Mendès France déclare qu'il n'est pas dupe et qu'il s'agit bien, non d'un débat sur sa politique algérienne ou même nord-africaine, dont il rappelle qu'elle a été, à maintes reprises, approuvée par ceux-là mêmes qui aujourd'hui mènent l'attaque, mais d'un « débat de politique générale ». Quoiqu'il en soit, la manœuvre de la minorité d'intérêts coloniaux de la Chambre a bénéficié de circonstances favorables à l'éviction d'un cabinet réformiste. Cette minorité conservatrice, dont la composition dépasse les clivages des groupes, a su fédérer les mécontentements en fournissant un motif qui n'exposait pas en pleine lumière les déchirures pro ou anti-cédistes des partis et qui paraissait relativement plus secondaire, le gouvernement de l'Algérie et plus largement la préservation de l'Empire.

### **Conclusion**

En guise de conclusion, deux remarques peuvent être proposées à l'issue de cette courte réflexion.

Du point de vue de l'œuvre gouvernementale de Mendès France – dont le volet colonial, sa confrontation au barrage législatif impose un net démenti à une prétendue méconnaissance du jeu parlementaire. D'une part, on note – et pas uniquement pour les dossiers abordés dans cet article – que certaines avancées libérales ont été avantagées soit par un habile agencement de la fixation des ordres du jour, soit par l'obtention de renouvellements de la confiance sur plusieurs dossiers à la fois, soit par une interprétation très large de certaines approbations. D'autre part, il est connu que le président du Conseil refusa de négocier directement avec les dirigeants des grands partis l'entrée des ministres dans le gouvernement, il joua également sur la pression de l'opinion publique s'adressant par les ondes directement

---

<sup>1</sup> Intervention de Pierre Mendès France à l'Assemblée nationale, le 12 novembre 1954, *O. C., op. cit.*, t. III, p. 456-457.

aux Français. Cependant, il n'a pu gouverner sans la Chambre ou contre elle. Quatre remaniements ministériels reflètent les mutations de sa majorité et la recherche de nouveaux soutiens.

Sur la place des crises de l'Empire dans ce dialogue entre le président du Conseil et l'Assemblée Nationale, on peut attirer l'attention sur trois éléments d'importance : d'abord, l'historique très précis des débats dédiés aux questions coloniales qui révèle un net changement après le 30 août 1954 ; ensuite, le contexte de Guerre froide avec en particulier les pressions du bloc atlantiste sur la défense nationale française ; enfin, en lien avec ces pressions, la question du réarmement allemand. L'ensemble confirme le caractère primordial de la question européenne et, par incidence, le caractère secondaire de la question impériale (même si les débats ne manquent pas de passion). Par conséquent, sur cette période de sept mois, les deux préoccupations s'entremêlent, suffisamment pour que Mendès France instrumentalise le débat promis sur la CED et couvre ainsi des mesures libérales, mais suffisamment aussi pour que la mise à mort de son gouvernement, que l'on peut arithmétiquement attribuer à la question allemande, soit imputée à sa politique coloniale.